



---

23 janvier – 2 juin 2023

---

## Modalités d'inscription

Les rencontres permettent aux **enseignants de l'Académie d'Aix-Marseille** d'être accueillis par des équipes de recherche scientifique des universités ou de grands organismes de recherche de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ces rencontres sont également ouvertes au **personnel de l'éducation nationale** (chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers d'orientation pédagogiques ...).

Pour l'année 2023, les rencontres se déroulent du 23 janvier au 2 juin, avec une interruption pendant les vacances scolaires.

Le programme des rencontres est envoyé dans chaque établissement scolaire. Il est également consultable, à partir du 9 novembre, sur le **site de l'académie d'Aix-Marseille** où des informations plus détaillées sur chaque rencontre sont également disponibles ([www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)).

Une fois son choix effectué, l'enseignant a la possibilité de demander son inscription à **une, deux ou trois rencontres**, en indiquant un ordre de priorité. La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site.

**Cette fiche doit être obligatoirement remise au chef d'établissement qui la valide** (signature et cachet de l'établissement) et la transmet avant le 9 décembre 2022 à la Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (DRAESRI) par courriel : [rencontres@region-academique-paca.fr](mailto:rencontres@region-academique-paca.fr).

Dès réception de la fiche, la DRAESRI prend en compte les demandes. Le premier vœu sera respecté dans la mesure du possible.

Selon le nombre d'inscriptions réceptionné, les vœux 2 et 3 seront traités en fonction des places disponibles de chaque rencontre avec une **priorité donnée aux nouveaux inscrits et aux enseignants ayant réalisé un prolongement ou mis en œuvre un projet pédagogique suite à leur précédente participation**.

Les **convocations** individuelles sont établies par la DRAESRI et adressées aux personnes concernées début janvier 2023 sous couvert de leur chef d'établissement (elles sont obligatoires pour se présenter lors de la rencontre). En vue du remboursement des frais de déplacements, l'École académique de la formation continue (EAFC) fait parvenir ultérieurement un ordre de mission réglementaire.

**Le descriptif de chaque rencontre (programme, contacts et plans d'accès) est à consulter sur le site académique.**

**Pour les enseignants de formation initiale du premier et second degré :**

La procédure de prise en charge des déplacements est celle du plan académique de formation. La rencontre prévoyant un déjeuner en commun avec les chercheurs, le rectorat prend en charge directement le financement du repas pour l'ensemble des participants (enseignants et chercheurs).

**Pour les autres personnels de l'académie qui souhaiteraient s'inscrire :**

Les modalités d'inscription lors de ces journées et de prise en charge des frais sont à examiner au cas par cas avec les responsables concernés. Après accord, l'inscription s'effectue par voie hiérarchique en utilisant la fiche d'inscription, validée par le responsable de l'intéressé (nom, cachet, signature).

**En cas d'empêchement, il est impératif de prévenir la DRAESRI au moins une semaine avant la rencontre, la convocation reçue valant ordre de mission.**

Un représentant du rectorat participera, sauf cas exceptionnel, à chacune des rencontres.

Des fiches d'émargement seront établies et les chefs d'établissement seront informés de la participation des inscrits.